Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260928-12_28092026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVOU-TRÉGUIGNEC

SÉANCE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 À 18H30

Nombre de Conseillers en exercice :	19
Date de convocation :	22/09/2026
Nombre de Conseillers présents :	18
Date d'affichage :	22/09/2026
Nombre de pouvoirs :	01
Nombre d'absents :	00

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TRÉVOU-TRÉGUIGNEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. ADAM Pierre, Maire.

Présents : M. ADAM Pierre, Maire, M. BODSON Jean – M. DERRIEN Dominique – Mme SAUVEE Julie – Mme TINGAUD Amélie (Adjoints) – M. BERTHON Jean-Denis - Mme BROUDIC Camille - Mme DAVID Marie-Josée – M. LAILLON Jean-Claude M. LE DAMANY Philippe - M. MERCIER Xavier (Conseillers délégués) – M. BALCOU Vincent – M. LAMARRE Michaël — Mme LE PAPE Patricia – M. LE RALLEC Erwan – Mme OLIER Jocelyne – Mme MOREL Linda - Mme WITTERSHEIM Anne-Sophie (Conseillers Municipaux).

Absent-Excusé :

Procurations : Mme MARTIN Chloé donne pouvoir à Mme MOREL Linda

Secrétaire de séance : Mme SAUVEE Julie

DÉLIBÉRATION n° 2026.28.09* 12

Objet : Administration : Candidature associée à l'appel à projet Adapto +

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le projet Life Adapto+ est lancé par le Conservatoire du littoral et le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) afin de **sélectionner 10 nouveaux sites démonstrateurs** et de poursuivre et d'approfondir les démarches d'adaptation des territoires aux effets du changement climatique et de gestion souple du littoral. Les dossiers de candidature devront être déposés avant le 30 novembre 2026, pour une annonce des lauréats en février 2027. L'accompagnement est conduit jusqu'en 2029.

L'idée serait d'associer la commune de Trévou-Tréguignec à la démarche déjà engagée par la commune de Penvenan. Depuis 2020, la commune de Penvénan a retenu un processus de gestion intégrée de son littoral et d'adaptation au risque d'érosion côtière. Son conseil municipal du 4 juillet 2024 a approuvé la stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte. De plus, en janvier 2024, la commune a été lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt consacré aux diagnostics territoriaux pour l'adaptation de l'hôtellerie de plein air à l'érosion littorale. Cette candidature a permis de réaliser le diagnostic économique des deux campings municipaux, Les Dunes et Buguélès, ainsi que d'élaborer des scénarios de recomposition spatiale, d'une part, et de relocalisation, d'autre part. Enfin, en 2025, la commune a poursuivi cette démarche en engageant l'élaboration d'une stratégie foncière ainsi que d'une stratégie de gestion des ouvrages maritimes. Ces travaux, actuellement en cours, doivent se poursuivre jusqu'en 2027.

Le secteur du Marais du Launay présente une configuration singulière, car il est exposé simultanément à plusieurs aléas naturels (érosion, submersion, inondation, …). Il s'étend sur deux communes, Penvénan et Trévou-Tréguignec. Il appartient à une grande diversité de propriétaires (SCI, Conservatoire du littoral, particuliers, personnes privées, personnes morales). Ce secteur représente ainsi un territoire particulièrement pertinent et propice à l'expérimentation ainsi qu'au développement d'une démarche concertée et partagée de gestion souple du littoral.

La candidature associée à la commune de Penvenan à l'AMI Life Adapto+ s'inscrit donc dans une volonté de mener une gestion du risque cohérente à l'échelle de notre territoire et doit permettre de franchir une nouvelle étape, en passant de la connaissance et de la planification à une approche plus opérationnelle de l'adaptation du territoire.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260928-12_28092026-DE

La candidature de la commune à cet AMI Life Adapto+ lui permettra de bénéficier d'un accompagnement ciblé permettant de mieux comprendre le fonctionnement du site et de définir une trajectoire d'adaptation partagée. Les principaux objectifs identifiés sont les suivants :

• Mieux comprendre le fonctionnement hydraulique du Marais du Launay, notamment dans les situations combinant fortes précipitations, fort coefficient de marée, surcote marine et éventuelle rupture ou modification du cordon de galets ;
• Mieux comprendre l'hydrologie du marais, son fonctionnement actuel et ses évolutions possibles ;
• Quantifier les risques ainsi que la fréquence des aléas météorologiques afin d'adapter les solutions envisageables aux différentes temporalités (annuelle, décennale, centennale, …) ;
• Étudier les conditions de restauration et de fonctionnement de l'exutoire du Royau et identifier les marges de manœuvre permettant d'améliorer le fonctionnement hydraulique du site ;
• Évaluer les possibilités d'intervention sur le cordon de galets lorsque son évolution nécessite des adaptations mineures, tout en respectant strictement les compétences exercées, notamment dans le cadre de la GEMAPI ;
• Approfondir la réflexion sur l'évolution du secteur au regard des enjeux liés à Natura 2000, afin d'articuler les objectifs de préservation de la biodiversité avec ceux d'adaptation du territoire ;
• Analyser les conséquences d'une submersion marine sur les infrastructures et les réseaux, notamment sur le réseau d'assainissement et les postes de relevage ;
• Définir une trajectoire d'évolution du Marais du Launay, intégrant les enjeux hydrauliques, environnementaux, paysagers, sanitaires, fonciers et liés à la protection des personnes et des biens ;
• Définir des plans d'action à court, moyen et long terme, avec une attention particulière portée aux actions concrètes et réalisables à court terme.

Le maire précise qu'au-delà des études techniques, cette démarche constituera un véritable outil de concertation et de co-construction d'une vision partagée du territoire avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes. En effet, la commune de Penvénan, les services de l'État, l'intercommunalité, l'association de défense du Marais du Launay ainsi que plusieurs propriétaires soutiennent d'ores et déjà cette candidature et sont prêts à participer activement au comité de pilotage. À ce titre, une première réunion préparatoire à la candidature s'est tenue le 6 septembre 2026.

Vu l'exposé du Maire,
Vu le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Life Adapto+ du 9 juin 2026 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

-D'**APPROUVER** la candidature de la commune à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Life Adapto+ ;

-D'**AUTORISER** le maire à engager et mobiliser les moyens nécessaires à la participation de la commune au projet, à favoriser la coopération avec les collectivités, les établissements publics et les services de l'État, les propriétaires, les associations, les habitants et les autres acteurs concernés, ainsi qu'à désigner un référent technique chargé d'assurer le lien avec l'équipe Adapto+.

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSOUS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

Le : 30/09/2026

Le Maire
ADAM Pierre

La Secrétaire
SAUVEE Julie

MAIRIE DE TREVOU-TREGUIGNEC (Côtes d'Armor)